



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DELIBERATION N°2025.17

OBJET : ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE 2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix du mois de juillet à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LIBERCOURT se sont réunis dans la salle « Simone De Beauvoir » en vertu d'une convocation du 30 juin 2025.

Etaient présents :

Monique WILCZEK – Georges BEDART – Christian DESSILY – Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Pauline DETOURNAY – Anne-Sophie OSINSKI – Alexis LEGRAND – Isabelle CATENNE.

Etaient Excusés :

Daniel MACIEJASZ – Karima BOURAHLI – Jean-Marie LEMOINE qui a donné procuration à Georges BEDART – Sébastien HOGUET – Sakina BARAKA.

Etaient Absents :

Hocine BOUDJEMAI.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Monique WILCZEK a assuré la présidence de la séance en tant qu'administrateur présent le plus âgé.

Conformément au règlement intérieur, David CAULLET, Directeur du CCAS, assure le secrétariat de la séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Madame la Présidente de séance rappelle aux membres du Conseil d'Administration que chaque année, lors de la première quinzaine du mois d'octobre, le CCAS organise un événement d'envergure nationale à destination des seniors âgés de 60 ans et plus, intitulé « Semaine Bleue ».

Madame la Présidente de séance précise que le programme prévisionnel des activités qui seront proposées aux Libercourtoises et Libercourtois est axé sur le bien-être, le divertissement mais également sur les enjeux du bien vieillir.

Madame la Présidente de séance propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver cette programmation d'une durée de deux semaines qui est reprise en annexe n°2 de la présente délibération.

Centre Communal d'Action Sociale

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Mairie des Droits & des Solidarités

2, RUE JEAN-BAPTISTE DELOBEL 62820 LIBERCOURT

03 21 18 64 01

ccas@libercourt.fr

www.libercourt.fr

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 10 voix**, décide ;

- 1) d'approuver la programmation de l'édition 2025 de la semaine bleue, repris en annexe n°2 de la présente délibération,
- 2) de fixer les tarifs comme suit :
 - Organisation d'un LOTO :
 - o Achats de lots pour un montant maximum de 700 €.
 - o Vente des grilles par nombre de trois pour un montant de 5 €.
 - Repas annuel :
 - o Gratuité pour les Libercourtoises et Libercourtois âgés de plus de 67 ans et leur conjoint.
 - o Prix du repas fixé à 42 € pour les accompagnateurs de moins de 67 ans et les non-Libercourtois membres d'une association de la commune.
 - Activités aquatiques : participation de 4,50 € par personne par activité.
- 3) de proposer la gratuité pour toutes les autres activités proposées dans le cadre de cette manifestation.
- 4) d'autoriser l'engagement des dépenses correspondantes et d'imputer ces dépenses au budget primitif 2025 du CCAS.
- 5) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme
LIBERCOURT, le 11 juillet 2025
Le Président,
Daniel MACIEJASZ

